



COMMISSION DES COMPETITIONS

PROCÈS VERBAL N°1 - SAISON 2023/2024 RÉUNION du 3 AOÛT 2023

Préside	Claude MILESI
Présents	Thierry BUAT, Damien COUTURIER, Claude FLAGET, Annick GEOFFROY
Excusé	Matthieu ROCHER
Assiste	Eric GUILLIER (Agent administratif)

Le Procès-Verbal de la commission du 15 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMPOSITION DES GROUPES SENIORS MASCULINS



D1	POULE UNIQUE
	Andelot-Rim. Es
	Biesles Us
	Bologne Fc
	Eurville Ds
	Joinville Vecq. Fc
	Langres Co
	Maranville Cs
	Ornel SI
	Poissons As
	Sarrey-Montigny As (2)
	Sts Geosmes Fc (2)
	Vaux/Blaise Us (2)



D2	POULE A
	Cham. Roches As
	Chevillon St. (2)
	Colombey Fc
	Cs Bragards
	Eclaron Us (2)
	Longeville As
	Marnaval Sc (3)
	Montier Us (2)
	Prez Bourmont Fc (2)
	St Dizier Esp. (2)
	Valcourt Af
	Villiers-en-Lieu Fc

D2	POULE B
	Biesles Us (2)
	Bourbonne Us
	Chalindrey Cs (2)
	Châteauvillain FC
	Chaumont Asptt (2)
	Dampierre Fc
	Jonchery Asl
	Luzy Aslvf
	Neuilly Sr
	Rolampont Ca
	Sud Champagne (2)
	Trois Châteaux Es



D3	POULE A
	Bayard Foyer
	Cham. Roches As (2)
	Hallignicourt Fc
	Joinville Vecq. (2)
	Marnaval Sc (4)
	Moëslains Asl
	Ornel Sl (2)
	Poissons As (2)
	Sommevoire Us
	Vaux/Blaise Us (3)
	Voillecomte Us
	Wassy Us

D3	POULE B
	Andelot-Rim. Es (2)
	Bologne Fc (2)
	Breuvannes Es
	Bricon Us
	Chaumont Fc (3)
	Condes Us
	Doulaincourt Cs
	Esnouveau As
	Froncles As
	Graffigny Rs
	Maranville Cs (2)
	St Urbain Fc

D3	POULE C
	Arc-en-Barrois Us
	Chassigny Us
	Chaumont Asptt (3)
	Fayl Billot Hortes Us
	Langres Co (2)
	Nogent As
	Nogent Sporting
	Rouvres Auberive Us
	Sarrey-Montigny (3)
	Saulxures Lj
	St Gilles Fc
	Sts Geosmes Fc (3)



D4	POULE A
	Chevillon St. (3)
	Cs Bragards (2)
	Eurville Ds (2)
	Longeville As (2)
	Montier Us (3)
	Ornel Sl (3)
	Poissons As (3)
	Valcourt Af (2)
	Vaux/Blaise Us (4)
	Villiers-en-Lieu Fc (2)
	Voillecomte Us (2)
	Wassy Us (2)

D4	POULE B
	Andelot-Rim. Es (3)
	Arc Us (2)
	Bologne Fc (3)
	Bologne Fc (4)
	Colombey Fc (2)
	Condes Us (2)
	Coupray Ch.
	Doulaincourt Cs (2)
	Esnouveaux As (2)
	Jonchery Asl (2)
	Luzy Aslvf (2)
	Rolampont Ca (2)
	Rouvres Aub. Us (2)
	Rouvroy Afjep

D4	POULE C
	Bourbonne Us (2)
	Breuvannes Es (2)
	Bussières Poinson Es
	Chalindrey Cs (3)
	Dampierre Fc (2)
	Fayl Billot Hortes (2)
	Fayl Billot Hortes (3)
	Is-en-By Fc
	Laferté/Amance Fc
	Neuilly/Saulxures (2)
	Sarrey-Montigny (4)
	Sud Champagne (3)

COMPOSITION DES GROUPES SENIORS FEMINIENS (à 8) 1^{ère} PHASE



D2	POULE A
	Andelot-Rim. Es (2)
	Colombey Fc
	Eclaron Us
	Poissons As
	Prez Bour./Graffigny (2)
	Valcourt Af
	Vaux/Blaise Us
	Villiers-en-Lieu Fc
	Sermaize Us (51)

D2	POULE B
	Andelot-Rim. Es
	Breuvannes Es
	Chaumont Asptt
	Chaumont Fc
	Prez Bour./Graffigny
	Rouvres Auberive Us
	Sarrey-Montigny (2)
	St Gilles Fc (2)

Les trois premiers de chaque poule accéderont en Départemental 1 pour la seconde phase.

COMPOSITION DES GROUPES DE JEUNES 1^{ère} PHASE



D2	POULE A
	Bologne Fc
	Chevillon/Uswb/Bayard
	EF Nord 52
	Marne Rongeant
	Montier Us (2)
	Ornel SI
	St Dizier Esp.
	Vaux/Blaise Us

D2	POULE B
	Bassigny Foot
	Chaumont Asptt
	Marne Rongeant (2)
	Montier Us
	Ouest 52
	Prez Bourmont Manois
	Sud Haut-Marnais
	Val Moiron



POULE A	
	Chevillon/Uswb/Bayard
	EF Nord 52
	Marnaval Sc (2)
	Montier Us
	Ornel SI
	St Dizier Esp.
	Vaux/Blaise Us

POULE B	
	And./Jonch. Académie
	Bassigny Foot (2)
	Bologne/Asptt
	Gpt 3 Provinces
	Prez Bourmont Manois
	Val Moiron (2)

POULE C	
	Bassigny Foot
	Chaumont Fc (2)
	Gpt 3 Provinces (2)
	Ouest 52
	Sud Haut-Marnais (2)
	Val Moiron



D1 POULE UNIQUE

	Chaumont Asptt
	Chaumont Fc
	EF Nord 52
	Gpt 3 Provinces
	Marnaval Sc
	Marne Rongeant
	Montier Us
	Ornel Sl
	Prez Bourmont Manois
	Sud Haut-Marnais

D2 POULE A

	Chevillon/Uswb/Bayard
	Cs Bragards
	Ent. Dseb/Ascr
	Marnaval Sc (2)
	Marnaval Sc (3)
	Marne Rongeant (2)
	St Dizier Esp.
	Vaux/Blaise Us
	Vaux/Blaise Us (2)

D2 POULE B

	And./Jonch. Académie
	Bassigny Foot
	Bologne Fc (2)
	Gpt 3 Provinces (2)
	Gpt 3 Provinces (4)
	Prez Bourmt Manois (2)
	Sud Haut-Marnais (2)
	Val Moiron
	Val Moiron (3)

D2 POULE C

	Bologne Fc
	Chaumont Asptt (2)
	Chaumont Fc (2)
	Gpt 3 Provinces (3)
	Ouest 52
	Rouvres/Aube/Aujon
	Sud Haut-Marnais (3)
	Sud Haut-Marnais (4)
	Val Moiron (2)

DEMANDE DE CLUB

- ✓ Demande, sur Footclubs du 30 juillet 2023, du club de PREZ BOURMONT pour la création d'une entente en Départementale 2 (équipe de Prez Bourmont 2) avec ST BLIN MANOIS, en attente de validation par le club de ST BLIN MANOIS.
Cette demande ne pourra être accordée en application de l'article 39 bis des Règlements Généraux de la FFF : « La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concerné », c'est-à-dire le 15 juillet, et en application de l'article 6 des Règlements Particuliers 2023-2024 du District Haute-Marne : « L'entente entre plusieurs clubs n'est possible que dans la dernière série de District ».

COUPE DE HAUTE-MARNE PRINCIPALE

Compte tenu du nombre d'équipes engagées et exemptes en Coupe de France, la Commission décide de décaler le 1^{er} tour de coupe de Haute-Marne Principale prévu le dimanche 20 août 2023 au dimanche 3 septembre 2023. Le tirage au sort sera effectué lors de la prochaine réunion.

Prochaine réunion prévue : le mercredi 23 août 2023 à 10h00

Le Président,
Claude MILESI



APPEL

Article – 189

1. L'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée. Les juridictions d'appel ont, en conséquence, la possibilité soit de confirmer, soit de réformer au besoin en les aggravant les décisions qui leur sont déférées. La décision à intervenir n'a aucun effet rétroactif à l'égard du commencement d'exécution. Toutefois, pour les faits en relevant, les dispositions du Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 sont applicables.
2. L'appel n'est suspensif qu'en matière financière et d'amende, mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours.

Article - 190

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

DISPOSITION POUR UN APPEL CONCERNANT LES QUESTIONS DISCIPLINAIRES

La Commission supérieure d'appel de district juge en dernier ressort, les décisions de la commission de discipline si la sanction est inférieure à un an. Lorsque la sanction est égale ou supérieure à un an la commission supérieure d'appel de ligue juge en dernier ressort.

Elle juge toute décision pouvant être frappée d'appel par l'intéressé ou son club, ou par le bureau du comité directeur des instances départementales.

PROCEDURE D'APPEL

L'APPEL N'EST PAS SUSPENSIF (ARTICLE 3.4.1.1 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE ET BAREME DISCIPLINAIRE DE LA FFF)

A) SANCTION INFERIEURE A 1 AN :

- a) rédiger l'appel en précisant le motif,
- b) l'adresser par lettre recommandée, ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours au secrétariat du district :

NOTIFICATION DES DECISIONS

Sanctions inférieures ou égales à 6 matches de suspension : à compter de l'affichage sur Footclubs dans «sanctions » de la décision contestée.

Autres sanctions : par envoi recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (courriel). Cette notification mentionne les voies et les délais de recours.

B) SANCTION EGALE OU SUPERIEURE A 1 AN :

Idem que ci-dessus mais l'appel est adressé à la commission **supérieure d'appel** de Ligue